[À BORD DU VÉHICULE, RESPECT ET SÉCURITÉ!]



[1] ATTENDRE sur le trottoir jusqu'à l'arrêt complet du car



[2] PRÉPARER sa carte pour la présenter au chauffeur ou la valider à bord du véhicule



[3] MONTER dans le calme, le cartable à la main



[4] DIRE « Bonjour » au chauffeur



[5] ATTACHER sa ceinture de sécurité et poser le cartable sous son siège



[6] RESTER ASSIS pendant tout le trajet, sans crier, ni chahuter



[7] DIRE« Au revoir » au chauffeur en quittant le car



[8] DESCENDRE calmement, le cartable à la main



[9] REGARDER dans les 2 sens avant de s'engager

TRANSPORTS SCOLAIRES [MODE D'EMPLOI]



[RENSEIGNEMENTS]

Tel. 01 60 61 55 00 • www.paysdelourcq.fr
Appli PanneauPocket ☑ /CC du Pays de l'Ourcq

☐ ☐ /CCPaysOurcq





[ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLES & ÉLÉMENTAIRES]

CIRCUITS SPÉCIAUX SCOLAIRES

À compter de l'année scolaire 2023-24 et jusqu'à juillet 2026, l'organisation des CSS et la délivrance des cartes Scol'R seront gérées par Île-de-France Mobilités. L'utilisation d'un Circuit Spécial Scolaire (CSS) nécessite l'achat d'un titre de transport spécifique : la carte SCOL'R.

> LA CARTE SCOL'R

Valable uniquement sur les Circuits Spéciaux Scolaires durant la période scolaire, elle permet d'effectuer le trajet entre le domicile/cantine et l'établissement scolaire fréquenté.

TARIFS (POUR LES FAMILLES)

Domicile de l'élève	Établissement scolaire	Abonnement	Prix/élève (frais de dossier inclus)
Commune du Pays de l'Ourcq	École hors RPI¹ (Lizy et Crouy)	SCOL'R Junior	24€
	École en RPI*		

¹ Regroupement Pédagogique Intercommunal

MODALITÉS D'INSCRIPTION

• Inscription en ligne dès mi-juin > https://cutt.ly/TwerJPME Créer un compte transport contenant un identifiant et un mot de passe. Une fois créé, procéder à l'inscription de votre/vos enfant·s. Règlement de la participation familiale :



- par carte bancaire payable en une fois à l'inscription ²
- par chèque (joindre le bordereau de paiement à votre envoi et mentionner au dos du chèque les nom et prénom de l'enfant).
- Vous ne souhaitez pas vous inscrire et payer en ligne ? > retrouver le formulaire d'inscription en ligne https://cutt.ly/EwerXjSR et renvoyez le dossier complet à : Île-de-France Mobilités, 17 avenue de la Libération CS 80796 77 008 Melun CEDEX accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre Régie circuits spéciaux 77. À titre exceptionnel, il est possible de déposer un règlement en espèce à la même adresse.



RENSEIGNEMENTS

• Pôle Île-de-France Mobilités 77 > tél. 01 87 05 22 72 - css77@iledefrance-mobilites.fr

²Assurez-vous que vos coordonnées téléphoniques sont à jour auprès de votre banque. Celle-ci vous adressera un SMS indiquant un code à utiliser pour procéder au paiement.

[COLLÉGIENS, LYCÉENS & APPRENTIS]

LIGNES RÉGULIÈRES

Les élèves empruntent les lignes régulières de cars ou les lignes ferroviaires du réseau francilien. Ils sont munis d'un titre de transport qu'ils valident à chaque trajet, que ce soit un ticket ou un abonnement. Le Département leur accorde une aide générale sur le financement de leur carte d'un montant de 275 € pour les collégiens non boursiers, scolarisés dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat et domiciliés en Seine-et-Marne.

> LE PASSE NAVIGO

Tout collégien, lycéen, apprenti ou étudiant de moins de 26 ans peut en bénéficier. Elle permet de se déplacer toute l'année sur l'ensemble du réseau dans toute l'Île-de-France. Le coût de la carte est de 373 €. Les collégiens et lycéens boursiers bénéficient de tarifs spécifiques.

TARIFS (POUR LES FAMILLES)

Domicile de l'élève	Âge ou établissement scolaire	Forfait	Prix/élève (frais de dossier inclus)
Commune du Pays de l'Ourcq	De 4 à 11 ans³	Imagine'R Junior	24€
	Collège public ou privé sous contrat	Imagine'R Scolaire	98€
	Lycée situé en Île-de-France	Imagine'R Scolaire	373€

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription > 100 % en ligne sur www.navigo.fr rubrique « Je gère ma carte ».
- Les éléments suivants seront obligatoires afin de finaliser la demande :
- une photo récente du titulaire (en cas de première souscription)
- un certificat d'inscription ou de scolarité 2023-24 (uniquement pour les étudiants)
- pour les élèves déclarant suivre une formation en apprentissage, le justificatif de scolarité doit préciser le type de formation suivie (initiale ou continue) et le type de contrat d'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)
- un moyen de paiement
- pour les élèves boursiers la notification d'attribution de bourse pour l'année 2023-24
- · l'acceptation des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

RENSEIGNEMENTS

- Carte Imagine'R > www.imagine-r.com Tél. 09 69 39 22 22
- Carte scolaire Optile > www.optile.com

